MODALITÉS RELATIVES À LA SOUSCRIPTION

- Date d'ouverture : 22 juillet 2015
- Capital variable
- Montant du capital social maximum statutaire: 1 000 000 000 €
- Prix de souscription net de tous autres frais (en euros) :

Valeur nominale 800
Prime d'émission 230
Prix de souscription 1030 dont commission de souscription (11,4% TTI)

- Prix de retrait : si les demandes sont compensées, le prix de retrait applicable est égal au prix de souscription en vigueur diminué de la commission de souscription.
- Minimum de souscription : 1 part
- **Dépositaire** : CACEIS BANK France

- Jouissance des parts : les parts portent jouissance pour les souscripteurs à compter du premier jour du sixième mois suivant la réception intégrale des fonds par la société sous réserve de la réception du dossier complet et conforme par la société de gestion.
- Responsabilité à l'égard des tiers : la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la société.
- US Person: aucune souscription de parts de Eurovalys ne pourra être réalisée par une US person telle que définie par les autorités américaines des marchés financiers.
- Modalités de règlement :
 - L'intégralité du prix de souscription des parts (valeur nominale + prime d'émission) doit être réglée lors de la souscription.
 - En cas de règlement par virement, il sera effectué sur le compte domicilié à la Banque Palatine suivant, en précisant le nom et le prénom du souscripteur :

IBAN FR76 4097 8000 2215 0851 4000 541

BIC B S P F F R P P X X X